

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2182

21 août 2015

SOMMAIRE

Altercap Investment I S.C.A. SICAR	104690	Retal Luxembourg S.à r.l.	104701
Anphiko S.A.	104691	Securisk	104693
ATG International	104692	Seed Box S.A.	104694
Auriga Finance S.A.	104691	Selp (Charlie Germany) S.à r.l.	104736
Autocars Meyers SA	104691	Seventh Century Partners S.à r.l.	104693
Avola Patrimoine & Associés S.A.	104692	Seventh Century Partners S.à r.l.	104693
Ayr Issuer S.A.	104692	Shady International S.A.	104692
BAGAN S.A.	104691	Sigma Private Equity S.A.	104725
B.A. Partners Santé S.A.	104692	Signature Capital (Luxembourg) S.à r.l.	104726
Bel Air Hotel Investor S.à r.l.	104691	Simon-Kucher & Partner S.à r.l.	104694
BKDV Soparfi S.A.	104690	Société d'Investissements en Méditerranée S.A.	104694
Canta S.A. SPF	104696	Société d'Investissements en Méditerranée S.A.	104694
Capitol S.A.	104696	Socket Holding S.A.	104695
Chlecq Invest S.à r.l.	104696	Solartec S.à r.l.	104695
Corvin S.A.	104696	Solera	104695
DeltaFotovoltaica Issuer S.A.	104695	Sopra Luxembourg S.A.	104690
Garrick Lux S.à r.l.	104697	Sorebol S.A.	104690
Genuss & Harmonie Holding GmbH Nieder- lassung Luxembourg	104736	Space Liner S.A.	104725
Global Water Solutions S.à r.l.	104699	Summit Partners Relex S.à r.l.	104707
MFC S.C.S.	104721	Swiss Life Participations Luxembourg S.A.	104693
Perseus Immobilien Gesellschaft 4	104690		
Perseus Immobilien Gesellschaft 5	104736		

Perseus Immobilien Gesellschaft 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 132.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015098593/9.

(150108557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Sopra Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Pafébruch.

R.C.S. Luxembourg B 82.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015098685/10.

(150108553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Sorebol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015098686/10.

(150108826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

BKDV Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 112.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BKDV Soparfi S.A.

Signature

Référence de publication: 2015102025/11.

(150111823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Altercap Investment I S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.671.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2015

Le mandat de la société Deloitte Audit Sàrl, ayant son siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895 est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015104577/14.

(150115184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Anphiko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 114.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015104585/9.
(150114790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Auriga Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 54.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour AURIGA FINANCE S.A.
Référence de publication: 2015104595/10.
(150115271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Autocars Meyers SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9340 Flebour, Zone Industrielle um Holz.
R.C.S. Luxembourg B 165.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015104598/10.
(150115205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Bel Air Hotel Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 195.955.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juin 2015.
Maître Léonie GRETHEN
Notaire
Référence de publication: 2015104608/12.
(150115797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

BAGAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 182.129.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 19 juin 2015

3^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Philippe RICHELLE, Administrateur, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour BAGAN S.A.

Référence de publication: 2015104620/13.
(150115268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Avola Patrimoine & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 112.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015104599/9.
(150114650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Ayr Issuer S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 189.394.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015104601/10.

(150114642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

B.A. Partners Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 78.349.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015104602/10.

(150115041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

ATG International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 173.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société
Un gérant*

Référence de publication: 2015104592/11.

(150115261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Shady International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 95.864.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration

Le conseil d'Administration prend acte de la décision prise par L.M.C. GROUP S.A., dont le siège social est au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, B-73897, de renoncer à ses fonctions de dépositaire au sens de l'article 42 LSC lui alloués par décision du Conseil d'Administration prise le 15 janvier 2015.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

*Pour SHADY INTERNATIONAL S.A.
Signature*

Référence de publication: 2015105326/14.

(150115161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Swiss Life Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.334.

Le Bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015105304/9.

(150114634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Seventh Century Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.900,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 191.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEVENTH CENTURY PARTNERS S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015105323/11.

(150115221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Seventh Century Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.900,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 191.561.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des associés de la société en date du 30 juin 2015

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des gérants suivants jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire de la Société en relation avec l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2015:

- Monsieur Samuel Aidan, demeurant au 8 rue Sedaine, F-75011 Paris, gérant de catégorie A;
- Monsieur Kevin Thompson, demeurant au 3, rue Treilhard, F-75011 Paris, gérant de catégorie B.

Référence de publication: 2015105322/13.

(150115194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Securisk, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 57.005.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 22 juin 2015

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

- LYS CONSEIL S.P.R.L représentée par Monsieur Laurent LEVAUX

- M. Maurits BEEREPOOT

- Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A. représentée par Madame Sophie VANDEVEN

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

PricewaterhouseCoopers, 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2015.

Pour la société SECURISK

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015105316/21.

(150115236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Simon-Kucher & Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 136.815.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, den 01.07.2015.

Référence de publication: 2015105330/10.

(150114872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Seed Box S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 129.710.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015105318/10.

(150115049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Société d'Investissements en Méditerranée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 74.541.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 juin 2015

Monsieur Alain Renard, administrateur de Sociétés, demeurant à L-8362 Olm, 17, rue Eisenhower, est nommé Président du Conseil d'Administration, jusqu'à l'échéance de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée de 2021.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015105336/13.

(150114878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Société d'Investissements en Méditerranée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 74.541.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 juin 2015

- La cooptation, en date du 20 mai 2015, en tant qu'administrateur de Mme Isabelle Schul employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal, en remplacement de ATALUX, administrateur démissionnaire, est ratifiée

-Les mandats d'Administrateurs de

* M. Alain Renard, administrateur de Sociétés, demeurant à L-8321 Olm, 17, rue Eisenhower

* M. Philippe Lambert, fiscaliste, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen

* Mme Isabelle Schul, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 années jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2021

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de FISCOGES, avec siège social à L-8362, 4, rue de Kleinbettingen est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2021.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN MEDITERRANEE S.A.

Référence de publication: 2015105335/21.

(150114878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Solera, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 26, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 102.310.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Référence de publication: 2015105347/10.

(150116215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Socket Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 29.885.

EXTRAIT

DATA GRAPHIC S.A., société anonyme, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 42 166, informe que son adresse a été transférée au 8 rue Heinrich Heine L-1720 Luxembourg en date du 9 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015105344/13.

(150115056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

DeltaFotovoltaica Issuer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 122.022.

- Le mandat de Mons. Daniel Bley, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg est terminé avec effet au 15 juin 2015.

- Mons. David Moscato, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, avec effet au 26 juin 2015.

- Le nouveau mandat de Mons. David Moscato prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.
Luxembourg, le 26 juin 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015106583/15.

(150117229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Solartec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.900,00.

Siège social: L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach.
R.C.S. Luxembourg B 81.344.

Suite à une convention de cession de parts sociales conclues sous-seing privé en date du 30/06/2015 et acceptée par la gérance au nom de la société, il résulte que le capital social de la société SOLARTEC S.à r.l., représenté par 556 parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR chacune est désormais réparti comme suit:

- 556 parts sociales par Mr. Jürgen SCHOPP

Blaschette, le 01/07/2015.

Pour extrait conforme

Jürgen SCHOPP

Gérant

Référence de publication: 2015105346/16.

(150114832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Chlecq Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 44-46, rue Joseph Kieffer.
R.C.S. Luxembourg B 154.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015106569/9.
(150116953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Canta S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 178.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Dandois & Meynial
Référence de publication: 2015106559/10.
(150116880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Corvin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 59.993.

Constituée par acte passé par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 26 juin 1997,
publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 569 du 17 octobre 1997.

*Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} juillet 2015 pour les comptes consolidés de l'exercice clos
au 31 décembre 2013*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société Corvin S.A., tenue au siège social en date du 1^{er} juillet 2015
que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1. Nomination pour la durée d'un an de la société «L'Alliance Révision S.à r.l.» ayant son siège social à L-1628 Luxembourg,
1, rue des Glacis comme réviseur d'entreprises pour la révision des comptes consolidés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Corvin S.A.

Référence de publication: 2015106575/17.

(150117123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Capitol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 95.861.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 2 juillet 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre,
siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère
Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la procédure de liquidation n°L-7640/11
de la société anonyme CAPITOL S.A., dont le siège social L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen a été dénoncé en
date du 13 mai 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B95861.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Julien BOECKLER

Le Liquidateur

Référence de publication: 2015106560/18.

(150117258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Garrick Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 188.429.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of June,

Before the undersigned, Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Garrick Lux S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.429 and having a share capital of EUR 12,500 (the Company).

THERE APPEARED:

ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES FUND II L.P., a Guernsey limited partnership registered under number 1316, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, acting through its manager ALCHEMY SEPCIAL OPPORTUNITIES (GUERNSEY) LIMITED, a non-cellular company limited by shares, incorporated in Guernsey, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL Channel Islands and registered with the register of companies of Guernsey under registration number 57506 (the Sole Shareholder),

here duly represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the Company's sole shareholder and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;

II. That the Company has been incorporated on 30 June 2014, pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Beck, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 2407, page 115498 of 8 September 2014. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended several times, most recently on 9 January 2015 pursuant to a deed drawn up by Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, aforementioned, published in the Mémorial number 591, page 28347 of 4 March 2015;

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Powers of the liquidator;
4. Instructions to the liquidator.

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint ASO Lux 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154631 and with a share capital of EUR 1,931,885.69 as the Company's liquidator (the Liquidator). The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholders' authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour de juin,

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Garrick Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est établi 6 rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 188.429 et disposant d'un capital social de EUR 12.500 (la Société).

A COMPARU:

ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES FUND II L.P., une société en commandite immatriculée à Guernesey sous le numéro 1316, dont le siège social se situe à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Îles Anglo-Normandes, agissant par le biais de son gérant ALCHEMY SEPCIAL OPPORTUNITIES (GUERNSEY) LIMITED, une société en commandite par actions non-cellulaire (non-cellular company limited by shares) constituée à Guernesey, dont le siège social se situe au PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, Îles Anglo-Normandes, et immatriculée au registre des sociétés de Guernesey sous le numéro 57506 (l'Associé Unique),

ici dûment représenté par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il est le seul associé de la Société et que l'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. Que la Société a été constituée le 30 juin 2014, suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2407, page 115498 du 8 septembre 2014. Depuis, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et le plus récemment le 9 janvier 2015, suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, susmentionné, publié au Mémorial numéro 591, page 28347 du 4 mars 2015;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société;
2. Nomination du liquidateur;
3. Pouvoirs du liquidateur;
4. Instructions au liquidateur.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer ASO Lux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe à 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154631 et disposant d'un capital social de EUR 1.931.885,69, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser à l'Associé Unique des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intérimaires soient établis.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 juin 2015. Relation: GAC/2015/5075. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015099507/131.

(150109886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Global Water Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 5, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 118.761.

In the year two thousand fifteen, on the eleventh of June.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Global Water Solutions Limited, with its registered office at Templar House, Don Road, St Helier, JE4 8WH, registered at the Jersey Financial Services Commission number 86.130, represented by Fiduciaire EUROLUX, itself duly represented by Mr. Axel MARGGRAFF, jurist, professionally residing at L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen by virtue of a proxy given under private seal;

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Global Water Solutions S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office in L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 118.761, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 18th July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 6th October 2006, number 1879 (the "Company").

- That the appearing party, represented as said before, as the sole shareholder of the said company, has taken, through its attorney, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the company to L-5366 Munsbach, 5, rue Henri Tudor.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the object of the company and to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4.** The Company has as object to render services to the companies which form part of the same Company’s group, as well as the commercial activities as set out below.

The Company has as object all commercial activities relating to directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular, the Company may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, or exchange.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

The company further can buy, sell, import and export goods of any kind, especially such as water tanks, water based accessories and products from or to any party in Luxembourg or abroad.

The company may also store such goods and arrange or execute transport national or cross-border transport of goods.

In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze juin.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Global Water Solutions Limited, avec siège social au Templar House, Don Road, St Helier, JE4 8WH, Jersey, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 86.13, ici représentée par Fiduciaire EUROLUX, ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen elle-même ici représentée par Monsieur Axel MARGGRAFF, juriste, ayant son domicile professionnel à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée «Global Water Solutions S.à r.l.», (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.761, constituée par acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en.00202 date du 18 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 octobre 2006 sous le numéro 1879.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, en sa qualité d'associé unique de la Société a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société vers L-5366 Munsbach, 5, rue Henri Tudor.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer l'objet social et de modifier l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prestation de services administratifs aux autres sociétés du Groupe auquel appartient la Société, ainsi que les activités commerciales décrits ci-dessous.

La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés sous la forme d'une société en commandite par actions ou d'une entreprise privée, ainsi que l'administration, gestion, contrôle et développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion au développement et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, le développement le contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription de prise ferme ou d'option d'achat ainsi que par vente, transfert ou échange.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect tous concours prêts, avances ou garanties.

La société a peut également acheter, vendre, importer et exporter des marchandises de toute nature, en particulier des réservoirs d'eau, accessoires et produits à base d'eau au Luxembourg et à l'étranger. La société pourra également stocker et organiser le transport au Luxembourg ou à l'étranger de ces marchandises.

En général la société peut réaliser toutes opérations patrimoniales, mobilières, immobilières, financières ou industrielles ou commerciales ainsi que toute opération de nature à favoriser directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Axel MARGGRAFF, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 juin 2015. Relation GAC/2015/5017. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2015099536/110.

(150109968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Retal Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 198.073.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

RETAL INDUSTRIES LIMITED, a company incorporated in the Republic of Cyprus, with registered address at Chrysanthou Mylona, 10, MAGNUM HOUSE, 3030 Limassol, Cyprus and registered with the Company Registry of Nicosia under number HE 115887,

here represented by Mr Diyor YAKUBOV, residing professionally at 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Limassol, Cyprus, on June 2nd, 2015.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company as follows:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. A company is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is the establishment of manufacturing of products in the field of plastic packaging industry, including but not limited to plastic closures, plastic preform, research and development activity in the plastic packaging industry and others.

The Company may also acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, units and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may directly or indirectly acquire and invest in real estate in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

In general, the Company may carry out any transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. The company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The company shall take the name of "RETAL LUXEMBOURG S.à r.l."

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg-City.

The company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the shareholders, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Chapter II. - Corporate capital - Shares

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all entirely subscribed and fully paid up.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between shareholders. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-shareholders with the unanimous approval of all the shareholders.

In this case the remaining shareholders have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within thirty (30) days from the date of refusal to transfer the shares to a non-shareholder person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of a shareholder do not affect the company.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the company.

Chapter III. - Management

Art. 10. The company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

The managers shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number and their remuneration if any.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

The Company shall be bound in any circumstances by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by a single signature of any of the managers.

Art. 11. Each shareholder, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each shareholder has as many votes as shares. Any shareholder may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the company consists of only one shareholder, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the shareholder.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Art. 17. The supreme governing body of the Company is the shareholders' general meeting.

The managers submit decisions about procedure of realization of corporate rights in subsidiaries of the Company to the shareholders' general meeting for approval.

Approval by the shareholders' general meeting does not restrict the liability of the managers.

Art. 18. The powers expressly reserved to the shareholder(s) that requires to be approved by any means prior to management decisions and (or) arrangements:

(i) entry into transactions on acquisition, use or alienation by the Company of any real estate, including but not limited to land plots and buildings, and rights to it, including transactions of purchase and sale, lease, mortgage, transfer into free use, contributing into share capital of legal entity and any other;

(ii) establishment of subsidiaries, acquisition and (or) alienation of stakes, shares or other means of participation in authorized (charter) capital of legal entities;

(iii) entry into transactions on alienation, transfer into temporary possession and (or) use of a third party of objects of intellectual or industrial property owned by the Company;

(iv) lending of monetary funds to a third party, except bank deposits, issuing of guarantees and sureties against execution of a third party's liabilities, and taking over a debt of a third party except for transactions to be concluded with the sole shareholder of the Company or a company, directly or indirectly owned by the sole shareholder of the Company.

Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the shareholders who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - General stipulations

Art. 20. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31st, 2015.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid in
RETAL INDUSTRIES LIMITED	EUR 12,500	500	EUR 12,500
TOTAL	EUR 12,500	500	EUR 12,500

All these shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the sum of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the new corporation, as has been proved to the notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed sole shareholder took the following resolutions:

1. The following person has been appointed as sole manager of the Company until June 30th, 2016:

Mr Igor KIM, born in Almalyk/Tashkent (Uzbekistan), on November 19th, 1969, residing at 32, cité op Hudelen, L-3863 Schiffflange, Grand-Duchy of Luxembourg,

who is acting solely and independently and is vested with the broadest powers to commit the Company, in reference with article 10 of the Articles of Association.

2. The registered office is established at 8, Rue de la Grève, L-1643 Luxembourg.

Note

The notary drawing up the present deed has drawn the attention of the appearing party that the newly incorporated company, before exercising any commercial activity, has to be in possession of the corresponding trade-approval (authorisation) in respect of the object clause of the company, which the appearing party expressly recognized.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his, surname, name, civil status and residence, he signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

RETAL INDUSTRIES LIMITED, une société constituée dans la République de Chypre, avec siège social au Chrysanthou Mylona, 10, MAGNUM HOUSE, 3030 Limassol, Chypre et immatriculée auprès du Company Registry de Nicosie sous le numéro HE 115887,

ici représentée par Monsieur Diyor YAKUBOV, demeurant professionnellement au 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Limassol, Chypre, le 2 juin 2015.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la société est la mise en place de la fabrication de produits dans le domaine de l'industrie de l'emballage en plastique, y compris mais non limité à des fermetures en plastique, plastique préformé, activité de recherche et développement dans l'industrie de l'emballage plastique et d'autres.

L'objet de la Société est également l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises de quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, acquisition, et échange ou par tout autre moyen toute action, unité, et autre titres de participation et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelles de toute nature ou origine que ce soit.

La Société peut directement ou indirectement acquérir et investir dans l'immobilier au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toutes les formes sauf par voie d'offre publique. La Société peut prêter des fonds notamment les fonds provenant d'emprunt et/ou de l'émission de titres de créance, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute

autre société. Elle peut également donner des garanties et consentir des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La société peut en outre nantir, transférer, aliéner ou créer toute sûreté en relation avec tout ou partie de ses actifs.

En général, la Société peut conduire toutes opérations, prendre toute mesure pour la sauvegarde de ses droits et entreprendre toute transaction directement ou indirectement liée à son projet ou susceptible de les développer ou de les étendre.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "RETAL LUXEMBOURG S.à r.l".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, intégralement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale annuelle des associés qui fixe leur nombre et, le cas échéant, leurs émoluments.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la seule signature de quelconque gérant.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 17. L'organe suprême de la société est l'assemblée générale des associés.

Les gérants soumettent les décisions sur la procédure de réalisation des droits sociaux dans les filiales de la Société à l'assemblée générale des associés pour approbation.

L'approbation par l'assemblée générale des associés ne limite pas la responsabilité des gérants.

Art. 18. Les pouvoirs expressément réservés à(aux) (l')associé(s) qui demandent à être approuvées dans tous les cas avant les décisions de gestion et (ou) des arrangements:

(i) l'entrée dans les transactions relatives à l'acquisition, l'utilisation ou l'aliénation par la Société de tout bien immobilier, y compris mais non limité à des parcelles et des bâtiments terrestres, et les droits liés à celle-ci, y compris les opérations d'achat et de vente, location, hypothèque, transfert dans l'utilisation gratuite, contribution dans le capital social d'entité légale et de tout autre;

(ii) la création de filiales, l'acquisition et (ou) l'aliénation de participations, actions ou autres moyens de participation dans le capital (charter) autorisé de personnes morales;

(iii) l'entrée dans des transactions sur l'aliénation, transfert en possession temporaire et (ou) l'utilisation d'un tiers des objets de propriété intellectuelle ou industrielle appartenant à la Société;

(iv) le prêt des fonds monétaires à un tiers, à l'exception des dépôts bancaires, l'émission de garanties et de cautions contre l'exécution des engagements d'un tiers, et en prenant sur une dette d'un tiers, sauf pour les opérations à conclure avec l'associé unique de la Société ou d'une société, détenue directement ou indirectement par l'associé unique de la Société.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncé:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
RETAL INDUSTRIES LIMITED	12.500.- EUR	500	12.500.- EUR
TOTAL	12.500.- EUR	500	12.500.- EUR

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Évaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante a été nommée gérants de la jusqu'au 30 juin 2016:

Monsieur Igor KIM, né à Almalyk/Tachkent (Ouzbékistan), le 19 novembre 1969, demeurant au 32, cité op Hudelen, L-3863 Schiffflange, Grand-Duché de Luxembourg,

lequel agit seul et indépendamment et est investi des pouvoirs les plus étendus pour engager la société selon l'article 10 des statuts de la Société.

2. Le siège de la société est établi au 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version français; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Yakubov et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 24 juin 2015. 2LAC/2015/13979. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Référence de publication: 2015105249/290.

(150115989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Summit Partners Relex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 197.907.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth of June.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. SUMMIT PARTNERS EUROPE PRIVATE EQUITY FUND, L.P., an exempted limited partnership registered under the laws of the Cayman Islands having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-23307, acting through its general partner Summit Partners Europe, L.P., itself acting through its general partner Summit Partners Europe, Ltd.;

here represented by Mr Julien Montcel, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on June 9, 2015;

2. SUMMIT INVESTORS I, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, USA, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4524876, represented by its manager Summit Investors Management, LLC, itself represented by its manager Summit Partners, L.P., itself represented by its general partner Summit Master Company, LLC;

here represented by Mr Julien Montcel, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on June 9, 2015;

3. SUMMIT INVESTORS I (UK), L.P., an exempted limited partnership, registered under the laws of the Cayman Islands having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-25163, acting through its general partner Summit Investors Management, LLC, itself represented by its manager Summit Partners, L.P., itself represented by its general partner Summit Master Company, LLC;

here represented by Mr. Julien Montcel, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on June 9, 2015; and

4. SUMMIT PARTNERS ENTREPRENEUR ADVISORS FUND I, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, USA, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5511224, represented by its manager Summit Investors Management, LLC, itself represented by its manager Summit Partners, L.P., itself represented by its general partner Summit Master Company, LLC;

here represented by Mr. Julien Montcel, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on June 9, 2015.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “Summit Partners Relex S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in view of its realisation by sale, exchange or otherwise.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The purpose of the Company is also (i) the acquisition by purchase, registration or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual and industrial property rights, (ii) the granting of license on such intellectual and industrial property rights, and (iii) the holding and the management of intellectual and industrial property rights.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by (i) one million two hundred and forty-one thousand (1,241,000) class A shares (the “Class A Shares”), (ii) one thousand (1,000) class B shares (the “Class B Shares”), (iii) one thousand (1,000) class C shares (the “Class C Shares”), (iv) one thousand (1,000) class D shares (the “Class D Shares”), (v) one thousand (1,000) class E shares (the “Class E Shares”), (vi) one thousand (1,000) class F shares (the “Class F Shares”), (vii) one thousand (1,000) class G shares (the “Class G Shares”), (viii) one thousand (1,000) class H shares (the “Class H Shares”), (ix) one thousand (1,000) class I shares (the “Class I Shares”), and (x) one thousand (1,000) class J shares (the “Class J Shares”, and together with the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares the “Shares” and each a “Class”), with a nominal value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a Class, in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all Shares in issue of such Class as may be determined from time to time by the board of managers.

6.6 The Shares shall be repurchased in reverse alphabetical order of the Classes, starting with the Class J Shares.

6.7 Subsequent Classes shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding Class have been repurchased in full. Each Class becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the “Relevant Class of Shares”.

6.8 The Relevant Class of Shares shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Class as determined in article 6.11 below (the “Total Cancellation Amount”).

6.9 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class (in the order provided for in article 6.6), such Class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the Relevant Class of Shares held by them and cancelled.

6.10 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.11 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not more than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class. The Total Cancellation Amount for each Class shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.12 The “Available Amount” shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the holders of Shares of the relevant Class would have been entitled to distributions according to articles 22 and/or 23 of these articles of association, (i) increased by any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the relevant Class to be cancelled, and (ii) reduced by (a) any losses (including carried forward losses), (b) any sums to be placed into non-distributable reserves, each time as set out in the relevant interim accounts and (c) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Class to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR= any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD= any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.13 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in

writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, are present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 In the event of a distribution, amounts distributed shall be allocated as follows:

(i) Class A Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty-five per cent (0.55%) per year of the nominal value of the Class A Shares issued by the Company;

(ii) Class B Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.50%) per year of the nominal value of the Class B Shares issued by the Company;

(iii) Class C Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty-five per cent (0.45%) per year of the nominal value of the Class C Shares issued by the Company;

(iv) Class D Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.40%) per year of the nominal value of the Class D Shares issued by the Company;

(v) Class E Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) per year of the nominal value of the Class E Shares issued by the Company;

(vi) Class F Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the Class F Shares issued by the Company;

(vii) Class G Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the Class G Shares issued by the Company;

(viii) Class H Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the Class H Shares issued by the Company;

(ix) Class I Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the Class I Shares issued by the Company;

(x) Class J Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the Class J Shares issued by the Company;

all as long as they are in existence, and

(xi) the remainder shall be distributed to the Relevant Class of Shares.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution and in accordance with the provisions of article 22 of these articles of association. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association in accordance with the provisions of article 22.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the provisions of article 22 of these articles of association.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) new shares issued have been subscribed as follows:

- (i) one million two hundred and twenty-one thousand ninety-eight (1,221,098) Class A Shares, (ii) nine hundred and eighty-three (983) Class B Shares, (iii) nine hundred and eighty-three (983) Class C Shares, (iv) nine hundred and eighty-three (983) Class D Shares, (v) nine hundred and eighty-three (983) Class E Shares, (vi) nine hundred and eighty-three (983) Class F Shares, (vii) nine hundred and eighty-three (983) Class G Shares, (viii) nine hundred and eighty-three (983) Class H Shares, (ix) nine hundred and eighty-three (983) Class I Shares, and (x) nine hundred and eighty-three (983) Class J Shares have been subscribed by SUMMIT PARTNERS EUROPE PRIVATE EQUITY FUND, L.P., aforementioned, for the price of twelve thousand two hundred ninety-nine Euro and forty-five cent (EUR 12,299.45);

- (i) thirteen thousand five hundred and two (13,502) Class A Shares, (ii) eleven (11) Class B Shares, (iii) eleven (11) Class C Shares, (iv) eleven (11) Class D Shares, (v) eleven (11) Class E Shares, (vi) eleven (11) Class F Shares, (vii) eleven (11) Class G Shares, (viii) eleven (11) Class H Shares, (ix) eleven (11) Class I Shares, and (x) eleven (11) Class J Shares have been subscribed by SUMMIT INVESTORS I, LLC, aforementioned, for the price one hundred thirty-six Euro and one cent (EUR 136.01);

- (i) one thousand eight hundred and ninety-five (1,895) Class A Shares, (ii) two (2) Class B Shares, (iii) two (2) Class C Shares, (iv) two (2) Class D Shares, (v) two (2) Class E Shares, (vi) two (2) Class F Shares, (vii) two (2) Class G Shares, (viii) two (2) Class H Shares, (ix) two (2) Class I Shares, and (x) two (2) Class J Shares have been subscribed by SUMMIT INVESTORS I (UK), L.P., aforementioned, for the price nineteen Euro and thirteen cent (EUR 19.13);

- (i) four thousand five hundred and five (4,505) Class A Shares, (ii) four (4) Class B Shares, (iii) four (4) Class C Shares, (iv) four (4) Class D Shares, (v) four (4) Class E Shares, (vi) four (4) Class F Shares, (vii) four (4) Class G Shares, (viii) four (4) Class H Shares, (ix) four (4) Class I Shares, and (x) four (4) Class J Shares have been subscribed by SUMMIT PARTNERS ENTREPRENEUR ADVISORS FUND I, L.P., aforementioned, for the price of forty-five Euro and forty-one cent (EUR 45.41).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5 rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an unlimited term:

(i) Johannes Kornelis Jan Sikkens, born in Ede (Netherlands) on 16 February 1978, residing at Woodclyffe Willows, Henley Road, RG10 8JD, Wargrave, United Kingdom;

(ii) Robin W. Devereux, born in Albany, NY (United States) on 9 March 1959, residing at 15 Peace Pipe Road, Falmouth, MA 02540 (United States).

3. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an unlimited term:

(i) Luca Gallinelli, born in Firenze (Italy) on 6 May 1964, professionally residing at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(ii) Frédéric Gardeur, born in Messancy (Belgium) on 11 July 1972, residing at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le dix juin.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) SUMMIT PARTNERS EUROPE PRIVATE EQUITY FUND, L.P., un exempted limited partnership existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Caïmans sous le numéro MC-23307, représenté par son general partner Summit Partners Europe, L.P., lui-même représenté par son general partner Summit Partners Europe, Ltd.;

dûment représenté par Monsieur Julien Montcel, Maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 juin 2015;

2) SUMMIT INVESTORS I, LLC, une limited liability company existante selon les lois du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (Etats-Unis), immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4524876, représentée par son manager Summit Investors Management, LLC, elle-même représentée par son manager Summit Partners, L.P., lui-même représenté par son general partner Summit Master Company, LLC;

dûment représentée par Monsieur Julien Montcel, Maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 juin 2015;

3) SUMMIT INVESTORS I (UK), L.P., un exempted limited partnership, existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Caïmans sous le numéro MC-25163, représenté par son general partner Summit Investors Management, LLC, elle-même représentée par son manager Summit Partners, L.P., lui-même représenté par son general partner Summit Master Company, LLC;

dûment représenté par Monsieur Julien Montcel, Maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 juin 2015;

4) SUMMIT PARTNERS ENTREPRENEUR ADVISORS FUND I, L.P., un limited partnership existant selon les lois du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (Etats-Unis), immatriculé auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 5511224, représenté par son manager Summit Investors Management, LLC, elle-même représentée par son manager Summit Partners, L.P., lui-même représenté par son general partner Summit Master Company, LLC;

dûment représenté par Monsieur Julien Montcel, Maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 juin 2015.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Summit Partners Relex S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations en vue de sa réalisation par la vente, l'échange ou autre.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 L'objet de la Société est également (i) l'acquisition par achat, l'enregistrement ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autre de droits de propriété intellectuelle et industrielle, (ii) l'octroi de licence sur de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par (i) un million deux cent quarante et un mille (1.241.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) mille (1.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) mille (1.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) mille (1.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) mille (1.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) mille (1.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) mille (1.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) mille (1.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) mille (1.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) mille (1.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I les «Parts Sociales» et chacune une «Catégorie»), ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation d'une Catégorie, en totalité mais non en partie, consistant en un rachat et en l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de la Catégorie concernée, tel que déterminé par le conseil de gérance au fil de temps.

6.6 Les Parts Sociales devront être rachetées dans l'ordre alphabétique inverse, en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J.

6.7 Les Catégories suivantes ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les Parts Sociales de la Catégorie précédente auront été intégralement rachetées. Chaque Catégorie pouvant être rachetée selon les règles prévues au présent article 6, sera ci-après désignée comme suit «Catégorie de Parts Sociales Concernée».

6.8 La Catégorie de Parts Sociales Concernée devra être rachetée et annulée pour un prix total correspondant à la valeur de marché d'une telle Catégorie, telle que définie à l'article 6.11 ci-dessous (le «Montant Total de l'Annulation»).

6.9 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une Catégorie (dans l'ordre prévu à l'article 6.6), cette Catégorie donnera droit à ces détenteurs, au prorata de leur participation dans cette Catégorie, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales Concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.10 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.11 Le Montant Total de l'Annulation doit être un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne peut précéder de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la Catégorie concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Catégorie correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) de la Catégorie concernée au moment de l'annulation de ladite Catégorie à moins que le conseil de gérance n'en décide autrement étant entendu toutefois que le Montant Total de l'Annulation ne doit jamais être plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider, lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation, d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité.

6.12 Le «Montant Disponible» correspond au montant total du bénéfice net de la Société (y compris le bénéfice reporté), dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie concernée auraient eu droit aux distributions conformément aux articles 22 et/ou 23 des présents statuts (i) augmenté de toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale relatives à la Catégorie concernée à annuler, et (ii) diminué de (a) toute perte (y compris les pertes reportées), (b) toute somme à porter en réserves non-distribuables, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intermédiaires concernés et (c) tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont déjà pas venus réduire le BN (pour éviter toute ambiguïté, sans double comptage), de sorte que: $MD = (BN + B) - (P + RL + DL)$. Où: MD= Montant Disponible; BN= bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B= toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réduction de réserve légale relatives à la Catégorie à annuler; P= toute perte (y compris les pertes reportées); RL= toute somme à porter en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL= tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont pas déjà venus réduire le BN.

6.13 Une fois que les Parts Sociales de la Catégorie concernée auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations

aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, en ce inclus au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance, en ce inclus au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/ auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 En cas de distribution, les montants distribués seront répartis comme suit:

(i) les Parts Sociales de Catégorie A donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A émises par la Société;

(ii) les Parts Sociales de Catégorie B donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B émises par la Société;

(iii) les Parts Sociales de Catégorie C donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C émises par la Société;

(iv) les Parts Sociales de Catégorie D donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D émises par la Société;

(v) les Parts Sociales de Catégorie E donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E émises par la Société;

(vi) les Parts Sociales de Catégorie F donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F émises par la Société;

(vii) les Parts Sociales de Catégorie G donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G émises par la Société;

(viii) les Parts Sociales de Catégorie H donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H émises par la Société;

(ix) les Parts Sociales de Catégorie I donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I émises par la Société;

(x) les Parts Sociales de Catégorie J donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule zéro dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J émises par la Société;

chacune d'entre elles et pour autant qu'elles n'auront pas été rachetées, et

(xi) le solde sera distribué à la Catégorie de Parts Sociales Concernée.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués et en conformité avec les dispositions de l'article 22 des présents statuts. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts en conformité avec les dispositions de l'article 22.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en conformité avec les dispositions de l'article 22 des présents statuts.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) nouvelles parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- (i) un million deux cent vingt et un mille quatre-vingt-dix-huit (1.221.098) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) neuf cent quatre-vingt-trois (983) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) neuf cent quatre-vingt-trois (983) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) neuf cent quatre-vingt-trois (983) Parts Sociales de Catégorie D, (v) neuf cent quatre-vingt-trois (983) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) neuf cent quatre-vingt-trois (983) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) neuf cent quatre-vingt-trois (983) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) neuf cent quatre-vingt-trois (983) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) neuf cent quatre-vingt-trois (983) Parts Sociales de Catégorie I et (x) neuf cent quatre-vingt-trois (983) Parts Sociales de Catégorie J ont été souscrites par SUMMIT PARTNERS EUROPE PRIVATE EQUITY FUND, L.P., susmentionné, pour un prix de douze mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante-cinq centimes (EUR 12.299,45);

- (i) treize mille cinq cent deux (13.502) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) onze (11) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) onze (11) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) onze (11) Parts Sociales de Catégorie D, (v) onze (11) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) onze (11) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) onze (11) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) onze (11) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) onze (11) Parts Sociales de Catégorie I et (x) onze (11) Parts Sociales de Catégorie J ont été souscrites par SUMMIT INVESTORS I, LLC, susmentionné, pour un prix de souscription de cent trente-six euros et un centime (EUR 136,01);

- (i) mille huit cent quatre-vingt-quinze (1.895) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) deux (2) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) deux (2) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) deux (2) Parts Sociales de Catégorie D, (v) deux (2) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) deux (2) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) deux (2) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) deux (2) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) deux (2) Parts Sociales de Catégorie I et (x) deux (2) Parts Sociales de Catégorie J ont été souscrites par SUMMIT INVESTORS I (UK), L.P., susmentionné, pour un prix de souscription de dix-neuf euros et treize centimes (EUR 19,13); et

- (i) quatre mille cinq cent cinq (4.505) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) quatre (4) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) quatre (4) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) quatre (4) Parts Sociales de Catégorie D, (v) quatre (4) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) quatre (4) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) quatre (4) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) quatre (4) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) quatre (4) Parts Sociales de Catégorie I et (x) quatre (4) Parts Sociales de Catégorie J ont été souscrites par SUMMIT PARTNERS ENTREPRENEUR ADVISORS FUND I, L.P., susmentionné, pour un prix de souscription de quarante-cinq euros et quarante et un centimes (EUR 45,41).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A pour une durée indéterminée:

(i) Johannes Kornelis Jan Sikkens, né à Ede (Pays-Bas) le 16 février 1978, résidant à Woodclyffe Willows, Henley Road, RG10 8JD, Wargrave (Royaume-Uni); et

(ii) Robin W. Devereux, née à Albany, NY (Etats-Unis) le 9 mars 1959, résidant à Peace Pipe Road, Falmouth, MA 02540 (Etats-Unis).

3. Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

(i) Luca Gallinelli, né à Florence (Italie) le 6 mai 1964, résidant 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(ii) Frédéric Gardeur, né à Messancy (Belgique) le 11 juillet 1972, résidant 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. MONTCEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 17 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18836. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 juin 2015.

Référence de publication: 2015100774/770.

(150110925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

MFC S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: MXN 2.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 197.139.

In the year two thousand fifteen,
on the twenty-seventh day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

- Mexbrew Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du commerce et des sociétés) under the number B 174.652 (the "Limited Partner" or the "Contributor"),

here represented by Mr Yannick Bomans, with professional address at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal;

- EFC S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du commerce et des sociétés) (the "General Partner");

here represented by Mr Gert Boulangé, with professional address at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said powers of attorney signed *ne varietur* by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented by their proxyholders, have requested the undersigned notary to state as follows:

I. That, Mexbrew Investment S.à r.l. and EFC S.à r.l., aforementioned, are currently the partners (the "Partners") of MFC S.C.S., a partnership (société en commandite simple), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du commerce et des sociétés), incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 20 May 2015, not yet published in the *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations* (the "Partnership"). The Partnership's agreement of the Partnership has not been amended yet.

II. That the share capital of the Partnership currently amounts to two thousand Mexican Pesos (MXN 2,000.-) represented by two thousand (2,000) partnership interests having a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1.-), is wholly represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Partners have been beforehand informed.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Partnership by an amount of six hundred sixty-seven million five hundred sixty-three thousand three hundred ninety-three Mexican Pesos (MXN 667,563,393.-), so as to raise it from its current amount of two thousand Mexican Pesos (MXN 2,000.-) to six hundred sixty-seven million five hundred sixty-five thousand three hundred ninety-three Mexican Pesos (MXN 667,565,393.-) by the issuance of six hundred sixty-seven million five hundred sixty-three thousand three hundred ninety-three (667,563,393) limited interests with a nominal value of one Mexican Peso

(MXN 1.-) each, together with a corresponding share premium of two hundred sixty-six billion three hundred fifty-seven million seven hundred ninety-three thousand eight hundred seventy-one Mexican Pesos (MXN 266,357,793,871);

3. Subscription, intervention of Mexbrew Investment S.à r.l. and payment of the new limited interests of the Partnership together with a corresponding share premium by way of a contribution in kind;

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Partnership agreement; and

5. Miscellaneous.

IV. That, on basis of the agenda, the Partners have taken the following resolutions:

First resolution

The Partners resolved to waive their right to the prior notice of the current meeting; they acknowledged being sufficiently informed on the agenda and considered being validly convened and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was further resolved that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the Partners within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The Partners resolved to increase the share capital of the Partnership by an amount of six hundred sixty-seven million five hundred sixty-three thousand three hundred ninety-three Mexican Pesos (MXN 667,563,393.-), so as to raise it from its current amount of two thousand Mexican Pesos (MXN 2,000.-) to six hundred sixty-seven million five hundred sixty-five thousand three hundred ninety-three Mexican Pesos (MXN 667,565,393.-) by the issuance of six hundred sixty-seven million five hundred sixty-three thousand three hundred ninety-three (667,563,393) limited interests with a nominal value of one Mexican Pesos (MXN 1.-) each (the "New Limited Interests"), together with the payment of a share premium of two hundred sixty-six billion three hundred fifty-seven million seven hundred ninety-three thousand eight hundred seventy-one Mexican Pesos (MXN 266,357,793,871.-) (the "Limited Interests Share Premium"). The New Limited Interests and the Limited Interests Share Premium are to be fully paid-up through a contribution in kind by the Limited Partner of a claim in an aggregate amount of two hundred sixty-seven billion twenty-five million three hundred fifty-seven thousand two hundred sixty-four Mexican Pesos (MXN 267,025,357,264.-) (the "Contribution").

Third resolution

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, hereby represented by its proxyholder prenamed which declares to subscribe to and entirely pay-up the New Limited Interests, having an aggregate value of six hundred sixty-seven million five hundred sixty-three thousand three hundred ninety-three Mexican Pesos (MXN 667,563,393.-), subject to the payment of the Limited Interests Share Premium, through the Contribution.

Valuation

The total value of the Contribution amounts to two hundred sixty-seven billion twenty-five million three hundred fifty-seven thousand two hundred sixty-four Mexican Pesos (MXN 267,025,357,264.-). Such value is documented in a Luxembourg independent qualified auditor's report from PricewaterhouseCoopers, (société cooperative) (the "Audit Report") dated 27 May 2015, which will remain hereafter attached as Schedule 1 and which conclusions are as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares together with a share premium to be issued in counterpart."

The Contribution is allocated as follows:

- six hundred sixty-seven million five hundred sixty-three thousand three hundred ninety-three Mexican Pesos (MXN 667,563,393.-) to the capital (New Limited Interests)

- two hundred sixty-six billion three hundred fifty-seven million seven hundred ninety-three thousand eight hundred seventy-one Mexican Pesos (MXN 266,357,793,871.-) to the Limited Interests Share Premium.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution had been given to the undersigned notary, who expressly acknowledged it.

Fourth resolution

Pursuant to the above increase of the capital of the Partnership, the Partners resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Partnership agreement, which shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital. The capital of the Partnership is set at six hundred sixty-seven million five hundred sixty-five thousand three hundred ninety-three Mexican Pesos (MXN 667,565,393.-), represented by six hundred sixty-seven million five hundred sixty-five thousand three hundred ninety-three (667,565,393) partnership interests having a nominal value of one Mexican Pesos (MXN 1.-) each (the "Partnership Interests") divided as follows: the General Partner holds 1,000 (one thousand) partnership interest (the "Unlimited Interest"), and the Limited Partner holds six hundred sixty-seven million five hundred sixty-four thousand three hundred ninety-three (667,564,393) partnership interests (the "Limited Interests").”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand five hundred euro.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Munsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the persons appearing, they signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze,

le vingt-sept mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

- Mexbrew Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.652 (le "Associé Commanditaire" ou l'"Apporteur"),

ici représentée par Monsieur Yannick Bomans, résidant professionnellement au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

- EFC S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (l'"Associé Commandité");

ici représentée par Monsieur Gert Boulangé, résidant professionnellement au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées par leurs mandataires, ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. Que Mexbrew Investment S.à r.l. et EFC S.à r.l., précitées, sont actuellement les associés (les "Associés") of MFC S.C.S., une société en commandite simple constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 20 mai 2015, qui n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (la "Société"). Le contrat social de la Société n'a jamais été modifié.

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux mille Pesos Mexicains (2.000.- MXN) et qu'il est représenté par deux mille (2.000) parts d'intérêts ayant une valeur nominale d'un Peso Mexicains (1.- MXN) entièrement représentées et que par conséquent l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les Associés avaient préalablement pris connaissance.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de six cent soixante-sept millions cinq cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-treize Pesos Mexicains (MXN 667.563.393.-), afin de le porter de son montant actuel de deux mille Pesos Mexicains (MXM 2.000.-) à six cent soixante-sept millions cinq cent soixante-cinq mille trois cent quatre-vingt-treize Pesos Mexicains (MXN 667.565.393.-) par l'émission de six cent soixante-sept millions cinq cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-treize (667.563.393) parts d'intérêts commanditaires d'une valeur nominale d'un Peso Mexicains (MXN 1.-) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent soixante-six milliards trois cent cinquante-sept millions sept cent quatre-vingt-treize mille huit cent soixante-onze Pesos Mexicains (MXN 266.357.793.871.-);

3. Souscription par intervention of Mexbrew Investment S.à r.l. et libération intégrale des nouvelles parts d'intérêts commanditaires de la Société ainsi que de la prime d'émission y relative par un apport en nature;

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 du Contrat Social; et

5. Divers.

IV. Que sur base de l'ordre du jour, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de renoncer à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; ils reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent donc avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de chacun des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent soixante-sept millions cinq cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-treize Pesos Mexicains (MXN 667.563.393.-), afin de le porter de son montant actuel de deux mille Pesos Mexicains (MXN 2,000.-) à six cent soixante-sept millions cinq cent soixante-cinq mille trois cent quatre-vingt-treize Pesos Mexicains (MXN 667.563.393.-) par l'émission de six cent soixante-sept millions cinq cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-treize (667.563.393) parts d'intérêts de commanditaires d'une valeur nominale d'un Peso Mexicain (MXN 1.-) chacune (les "Nouvelles Parts d'Intérêts Commanditaires"), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent soixante-six milliards trois cent cinquante-sept millions sept cent quatre-vingt-treize mille huit cent soixante et onze Pesos Mexicains (MXN 266.357.793.871.-) (la "Prime d'Emission des Parts d'Intérêts Commanditaires") qui seront entièrement libérées par l'apport en nature d'une créance pour un montant total de deux cent soixante-sept milliards vingt-cinq millions trois cent cinquante-sept mille deux cent soixante-quatre Pesos Mexicains (MXN 267.025.357.264.-) par l'Associé Commanditaire (l'"Apport").

Troisième résolution

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par son mandataire précité qui déclare souscrire et libérer entièrement toutes les Nouvelles Parts d'Intérêts Commanditaires, dont la valeur totale s'élève à six cent soixante-sept millions cinq cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-treize Pesos Mexicains (MXN 667.563.393.-), sous réserve du paiement de la Prime d'Emission des Parts d'Intérêts Commanditaires, par le moyen de l'Apport.

Évaluation

La valeur totale de l'Apport s'élève à deux cent soixante-sept milliards vingt-cinq millions trois cent cinquante-sept mille deux cent soixante-quatre Pesos Mexicains (MXN 267.025.357.264.-). Cette valeur est documentée dans un rapport d'un réviseur d'entreprise agréé luxembourgeois de chez PricewaterhouseCoopers, (société coopérative) (le "Rapport d'Auditeur") daté du 27 mai 2015, qui demeurera attaché à cet acte en tant qu'Annexe 1 et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur la base de notre revue, aucun élément n'a attiré notre attention et qui nous porterait à croire que la valeur totale de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre et la prime d'émission corrélative.»

L'Apport est alloué comme suit:

- six cent soixante-sept millions cinq cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-treize Pesos Mexicains (MXN 667.563.393.-) au capital social (Nouvelles Parts d'Intérêts Commanditaires)

- deux cent soixante-six milliards trois cent cinquante-sept millions sept cent quatre-vingt-treize mille huit cent soixante et onze Pesos Mexicains (MXN 266.357.793.871.-) à la Prime d'Emission des Parts d'Intérêts Commanditaires.

Preuve d'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de cet Apport a été donnée au notaire soussigné, qui la constate et reconnaît expressément.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation de capital social de la Société, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 du contrat social de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société s'élève à six cent soixante-sept millions cinq cent soixante-cinq mille trois cent quatre-vingt-treize Pesos Mexicains (MXN 667.563.393.-), représenté par six cent soixante-sept millions cinq cent soixante-cinq mille trois cent quatre-vingt-treize (667.563.393) parts d'intérêts sociales ayant une valeur nominale d'un Peso Mexicain (MXN 1.-) chacune (les "Parts sociales") divisées comme suit: l'Associé Commandité détient mille (1000) parts d'intérêts sociales (les "Parts d'Intérêts du Commandité"), et l'Associé Commanditaire détient six cent soixante-sept millions cinq cent soixante-quatre mille trois cent quatre-vingt-treize (667.564.393) parts d'intérêts sociales (les "Parts d'Intérêts du Commanditaire”).”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société du présent acte sont estimés à approximativement six mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre les deux textes, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. BOMANS, G. BOULANGÉ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 juin 2015. Relation: EAC/2015/12393. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015100628/221.

(150110515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Sigma Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.943.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015104347/12.

(150113554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Space Liner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 20, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 33.380.

L'an deux mille quinze, le quinze juin.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SPACE LINER S.A.» (1990 2201 273), avec siège social à L-8832 ROMBACH, 22, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 348 du 26 septembre 1990,

Inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 33.380,

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures, présidée par Monsieur Jean-Luc FUCHS, demeurant professionnellement à Rumelange, qui assure également la fonction de scrutateur;

Qui désigne comme secrétaire Madame Monique GOLDENBERG, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la société et la modification afférente de l'article 2 - alinéa 1^{er} ;
2. Adoption de la forme nominative pour les actions de la société et modification de l'article 5, alinéa 3, des statuts;
3. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Restera encore annexée au présent acte l'extrait du registre des actions nominatives, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Rombach à L-9779 Eselborn, 20, Op der Sang. Par conséquent, l'article 2 - alinéa 1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. (alinéa 1).** Le siège social de la société est établi sur le territoire de la Commune de Clervaux. Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5, alinéa 3, des statuts de la manière suivante:

« **Art. 5. (alinéa 3).** Les actions sont nominatives.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.45 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900.-EUR

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: J-L. Fuchs, M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2015 - EAC/2015/13628 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015098687/63.

(150108721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Signature Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 197.896.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth of June,

Before the undersigned Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Signature Capital Limited, a limited liability company incorporated and existing under Irish law, having its registered office at 76 Merrion Square, Dublin 2, Ireland, registered with the Irish Companies register under number 390 384,

duly represented by Peggy SIMON, private employee, professionally residing in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “Signature Capital (Luxembourg) S.à r.l.” (hereinafter the “Company”), which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular by the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the “Act”), as well as by these articles of association (hereinafter the “Articles”).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange. The manager or, should there be two or more managers, the board of managers is authorised to transfer the registered office of the Company to another address within the municipality of Schuttrange.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether for military, political, economic or social reasons, that might prevent normal performance of the activities of the Company at its registered office, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation is normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of registered office, will remain a Luxembourg company. Any such decision to temporarily transfer the registered office abroad will be made by the manager or, should there be two or more managers, by the board of managers.

The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate object. The corporate object of the Company is the rendering of any administrative, accounting, management and domiciliation services and assistance to any Luxembourg or foreign group companies and branches.

The Company may manage the administration of and generally provide services to any of the companies of the group.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favor or relate to its corporate object and it may take any measures and carry out any operation, which it deems useful in the accomplishment and development of its corporate object.

The Company may also be appointed and act as manager and/or general partner with limited or unlimited liability of one or several special, common or corporate partnership(s) and generally provide management services to any Luxembourg or foreign companies and branches.

The Company will not enter into any transaction that might cause it to engage in any activity that might be considered as a regulated activity in the financial sector or otherwise without the requisite authorisation.

Art. 4. Term. The Company is incorporated for an unlimited term.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, fully paid-up.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Shareholders' rights to distributions. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares issued.

Art. 8. Indivisibility of shares. Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is allowed per share. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.

Art. 9. Transfers of shares & Register of shareholders. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders acting in a general meeting, representing at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders acting in a general meeting and representing at least three quarters of the share capital held by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Any shareholder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise relinquishes one or more of his/her/its shares in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) shall transfer a same proportion of

his/her/its convertible instruments stapled to such shares, if any, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Transfers of shares shall not be valid vis-à-vis the company or third parties until they shall have been notified to the company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690.

A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder during normal working hours upon request.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to strict compliance with the provisions of the Act, to acquire shares in its own capital.

Title III. Management

Art. 11. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers. The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

The managers shall be appointed by the shareholders of the Company at the general meeting which shall also determine the term of their office.

The manager(s) need not be a shareholder(s) of the Company. In the case where there is only one manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

Managers shall be re-eligible. In the event of a vacancy in the office of a manager, the general meeting of the shareholders of the Company shall be convened as soon as practicable in order to appoint a new manager.

Where there are two or more managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Managers may be removed with or without cause and/or replaced at any time (ad nutum), by resolution adopted by the sole shareholder or as applicable the general meeting of shareholders of the Company.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by one of the managers present and appointed for that purpose. The board of managers may also appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting, except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be discussed.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent of each manager transmitted in writing, by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable means of communication.

Notice shall be deemed waived by any manager attending the meeting in person or represented at said meeting.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a resolution previously adopted by the board of managers.

The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. Meetings of the board of managers shall not be held outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, telegram, email, telex or any other suitable communication means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by telephone, video-conference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Participation in a meeting by these means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

Votes may also be cast by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the managers who attended the meeting. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the chairman or by any two managers of, if several classes of managers have been appointed, by one Class A Manager and one Class B Manager.

Resolutions in writing approved unanimously and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting and shall bear the date of the last signature.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, email, telex or any other suitable telecommunication means.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Act or these Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager or where there are two or more managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

Art. 13. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, should there be two or more managers, by the joint signature of any two managers of the Company or, in case different classes of managers have been appointed, by the joint signature of a Class A Manager and a Class B Manager.

Art. 14. Sub-Delegation and agent of the managers. The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate his or her or its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be a shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his or her or their agency.

Art. 15. Remuneration of managers. The remuneration of any manager that may be appointed at a later date in addition to or in the place of any of the first managers will be fixed in a resolution adopted by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder (as the case may be).

Art. 16. Liabilities of the managers. The manager or managers (as the case may be) does/do not by reason of his or her or their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by him or her or them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Act.

Title IV. General meetings of shareholders

Art. 17. Powers of general meetings of shareholder(s). The single shareholder assumes all the powers conferred to the general shareholder's meeting.

Should there be two or more shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he or she or it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his or her or its shareholding. Each share shall give right to one vote at the general meeting of shareholder(s).

Unless resolutions are taken in accordance with article 11.7 paragraph 7, resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a "General Meeting").

The shareholders may be convened to a General Meetings by the board of managers. The board of managers must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice. However, any shareholder who is present at any General Meeting shall be deemed to have received a valid notice.

A shareholder may procure his or her or its representation at any general meeting of shareholders by a proxy given to a proxy holder, who need not be a shareholder, (or, if the shareholder is a legal entity, to its legal representative or representatives) provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, email, telegram, telex or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the issued share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

Resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Act.

Resolutions of shareholders can, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this

case, each shareholder shall be served with an explicit draft of the resolutions to be passed, and shall sign the resolutions. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the board of managers. Each manager shall be entitled to count the votes. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of General Meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the board of managers.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the shareholders, provided that the total number of shareholders of the Company does not in such event exceed twenty-five (25).

The General Meetings shall be held at the registered office of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. General Meetings shall not be held outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Any shareholder may participate in a General Meetings by telephone, video-conference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Title V. Financial year, Balance sheet

Art. 18. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Following the end of each financial year, the Company's financial statements shall be prepared and the manager or, where there are two or more managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and a profit and loss account.

Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and distribution of the profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses, represent the net profits. Five per cent (5%) of the net profits shall be set aside for the establishment of the statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance of the net profits may be freely distributed to the shareholder(s) in proportion to his or her or its shareholding in the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be allocated and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy of the Company.

In addition, the sole manager or the board of managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers, as the case maybe, showing that as at a date not older than two months prior to the decision of the sole manager or the board of managers, as the case maybe, sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to unavailable reserves established in accordance with the Act or the Articles.

Title VI. Winding-up, Liquidation

Art. 20. Causes for winding-up. The Company shall not be wound up by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of any one of the shareholders. The Company may be wound up at any time by resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 21. Liquidation. Upon the winding-up of the Company, its liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be shareholders, appointed by the shareholder(s), who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder may decide to wind the Company up and to liquidate it provided that all assets and liabilities of the Company, known or unknown, are transferred to said sole shareholder.

Title VII. Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Interim provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed and fully paid up in cash by Signature Capital Limited prenamed.

Therefore, the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is henceforth at the disposal of the Company, evidence of which has been duly given to the undersigned notary.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder has adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

As class A manager:

- Laurence Doyle, finance professional, born on 5 August 1974 in Cork, Ireland, residing at 45 The View, Saint Wolstans Abbey, Celbridge, Kildare, Ireland.

As class B manager:

- Anthony Tulloch, finance professional, born on 27 June 1956 in Tring, United Kingdom, residing at 15, rue des Forains, L-1533 Luxembourg.

2. The address of the Company shall be at 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

Declarations

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party, it is stated that in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Echternach, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy-holder signed this deed, together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize juin,

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Signature Capital Limited, une limited liability company constituée et gouvernée par le droit irlandais, dont le siège social est établi à 76 Merrion Square, Dublin 2, Ireland, et enregistrée auprès du Irish Companies register sous le numéro 390 384,

dûment représentée par Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Signature Capital (Luxembourg) S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange. Le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune de Schuttrange.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxem-

bourgeoise. La décision de transférer provisoirement le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet la prestation de tous services administratifs, comptables, de gestion et de domiciliation à toutes branches et sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut gérer l'administration et, de manière générale, fournir tous types de services à toutes sociétés du groupe.

La Société peut également réaliser toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes opérations en rapport avec des biens mobiliers ou immobilières favorisant ou se rapportant à son objet social et la Société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle estime utile à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

La Société pourra être nommée et agir en tant que manager ou general partner avec responsabilité limitée ou illimitée d'une ou de plusieurs commandites simples ou spéciales, et de manière générale, fournir des services de gestion à toutes branches et sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée, notamment du secteur financier, sans avoir obtenu l'autorisation nécessaire.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, entièrement libérées.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société rachète à son (ses) associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Modification du capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il n'y a qu'un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Droit de distribution des parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts et registre des Associés. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, à des descendants ou au conjoint survivant.

Tout associé qui transfère, vend, cède, gage ou se dessaisit autrement d'une ou plusieurs parts sociales de la Société au profit d'un tiers (ou de la Société, en cas de rachat de parts sociales) devra, le cas échéant, transférer, à ce tiers (ou à la Société, en cas de rachat de parts sociales), les instruments convertibles liés à ces parts sociales, conformément aux termes et conditions applicables aux instruments convertibles concernés.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

Art. 10. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi.

Titre III. Gérance

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un gérant ou plusieurs gérants. Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

Les gérants sont nommés par une résolution des associés qui fixe la durée de leur mandat.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul gérant, ce gérant unique dispose de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont rééligibles. En cas de vacances de postes d'un gérant, les associés seront convoquée dès que possible afin de nommer un nouveau gérant.

Lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Tout gérant peut être révoqué et remplacé à tout moment, ad nutum, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, selon le cas.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être exposée dans le procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être données aux gérants oralement, par écrit ou par fax, télégramme, email, télex ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance sont présumés avoir renoncé à leur droit de recevoir une convocation concernant cette réunion.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiennent au siège de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg, déterminé par le conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance ne peuvent se tenir en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, visio-conférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyen équivaut à être présent en personne à cette réunion.

Les votes pourront également s'exprimer par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié, étant entendu que, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que, lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision.

Les délibérations de chaque réunion du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, signé par les gérants présents. Tout extrait ou copie de procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants ou, lorsque les plusieurs classes de gérants ont été nommées, par un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Les résolutions écrites approuvées à l'unanimité et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance et portent la date de la dernière signature.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent être documentées soit dans un seul document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, télégramme, email, télex ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou ces Statuts, à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

Art. 13. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Art. 14. Subdélégation et mandats. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne doivent pas nécessairement être associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas, détermine les pouvoirs et la rémunération de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 15. Rémunération des gérants. La rémunération des gérants éventuellement nommés postérieurement en plus ou en remplacement des premiers gérants sera déterminée par une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas).

Art. 16. Responsabilités des gérants. Le gérant ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements qu'ils prennent au nom de la Société, à condition que ces engagements ne violent ni les Statuts ni les dispositions de la Loi.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnellement au nombre de parts qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote à l'assemblée générale.

A moins qu'une décision ne soit adoptée conformément à l'article 17 paragraphe 9., les décisions doivent être adoptées lors d'une assemblée générale des associés (ci-après "Assemblée Générale").

Les associés doivent être convoqués à l'Assemblée Générale par le conseil de gérance. Le conseil de gérance devra convoquer une Assemblée Générale sur requête des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée. Toutefois, tout associé présent à l'Assemblée générale sera considéré comme ayant reçu une convocation valable.

Chaque associé est autorisé à se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé, pour autant que ce mandataire soit porteur d'une procuration écrite, qui peut être transmise par télécopie, par courriel, télégramme, télex ou par tout autre moyen de communication écrite.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la proportion de capital social représentée.

Les résolutions relatives à la modification des Statuts ou à la dissolution et à la liquidation de la Société, ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

Pour autant que le nombre total d'associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tous les associés, au lieu d'être prises lors de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, le texte des résolutions à adopter est soumis à chaque associé, qui signera les résolutions. Les associés votent par écrit et doivent retourner leur vote à la Société dans le délai fixé par le conseil de gérance. Chaque gérant peut effectuer le décompte des votes. Ces résolutions prises par écrit, lorsqu'elles sont signées par tous les associés, auront le même effet et la même valeur que des résolutions prises lors d'une Assemblée Générale des associés et porte la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé.

Toute référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est considérée comme incluant la possibilité des résolutions des associés prises par écrit, pour autant que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

L'Assemblée Générale se tient au siège de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg, déterminé par le conseil de gérance. L'Assemblée Générale ne peut se tenir en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Tout associé peut participer à l'Assemblée Générale, par téléphone, visio-conférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Titre V. Exercice social, Comptes annuels

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et le compte de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, de l'inventaire mentionné ci-dessus, du bilan et du compte de résultats au siège social.

Art. 19. Réserve légale et distribution du bénéfice. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il est prélevé, chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) de ce bénéfice net, qui sera affecté à la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être librement distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider de distribuer des dividendes si elle l'estime opportun au regard de l'objet et de la politique de la Société.

En outre, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, peut décider de verser des acomptes sur dividende sur la base d'un état comptable établi par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, duquel il doit ressortir qu'à une date ne remontant pas à plus de deux mois avant la décision du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas, un bénéfice suffisant est disponible pour la distribution, étant entendu que les montants à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social clôturé, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter aux réserves indisponibles constituées conformément à la Loi ou aux Statuts.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associés qui détermineront les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII. Loi applicable

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par Signature Capital Limited, prénommé.

Dès lors, la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été dûment justifié devant le notaire instrumentant.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés ont adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:

Gérant de classe A:

- Laurence DOYLE, professionnel du secteur financier, né le 5 août 1974 à Cork, Ireland, résidant au 45 The View, Saint Wolstans Abbey, Celbridge, Kildare, Ireland;

Gérant de classe B:

- Anthony TULLOCH, professionnel du secteur financier, né le 27 juin 1956 à Tring, Royaume-Uni, résidant au 15, rue des Forains, L-1533 Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée à 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (EUR 1.100.-).

Déclarations

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis d'établir le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et de préciser qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 juin 2015. Relation: GAC/2015/5184. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015100759/516.

(150110331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Perseus Immobilien Gesellschaft 5, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 132.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015098594/9.

(150108637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Genuss & Harmonie Holding GmbH Niederlassung Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1273 Luxembourg, 24, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 180.426.

Conformément à l'article 160-3 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes annuels au 31 décembre 2013 de Genuss & Harmonie Holding GmbH Niederlassung Luxembourg ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015103926/13.

(150114056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Selp (Charlie Germany) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.738.

Par résolutions signées en date du 11 juin 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Andrew Pilsworth, avec adresse professionnelle au 15, Regent Street, Cunard House, SW1Y 4LR Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet au 15 juin 2015 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Simon Carlyon, avec adresse professionnelle au 15, Regent Street, SW1Y 4LR Londres, Royaume-Uni de son mandat de gérant, avec effet au 15 juin 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015100793/15.

(150110849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.
